

COMMENT RÉALISER UNE DÉLÉGATION D'ASSURANCE ?

- 1 **PARLEZ DE LA DÉLÉGATION AU MOMENT DE LA NÉGOCIATION DE VOS CONDITIONS D'EMPRUNT AVEC VOTRE BANQUE (N'OUBLIEZ PAS LA LOI DE SÉPARATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES).**
- 2 **CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL POUR OBTENIR UN DEVIS D'ASSURANCE.**
- 3 **COMPLÉTEZ LA DEMANDE D'ADHÉSION :**
 - › Une partie administrative : informations concernant votre situation, votre emprunt, etc.
 - › Une partie médicale : une déclaration d'état de santé ou un questionnaire à compléter et à signer. Les documents seront étudiés dans le respect du secret médical.
- 4 **NOUS TRANSMETTONS EN 48 H À VOTRE BANQUE LA DÉLÉGATION DE BÉNÉFICE.**
 - › Sous condition que votre dossier soit accepté.
 - › Ce document mentionne les garanties souscrites et les montants assurés. Il désigne votre banque bénéficiaire de l'assurance. Grâce à ce document, votre dossier de prêt peut avancer !
- 5 **NOUS VOUS ENVOYONS VOTRE CERTIFICAT D'ADHÉSION QUI DÉTAILLE VOS GARANTIES.**

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1^{er} courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays.

Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. APRIL a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 766,3 M€.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

CAPVIE ASSURANCES
9B Avenue du General Leclerc
93250 VILLEMOMBLE
Tél : 01 48 55 88 35
Email : commercial@capvie.com

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr). Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Tailbout - 75436 Paris cedex 09. Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers (Assurance de Prêt) et ACE Group (Garantie Chômage).



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Réf. 16528 - 04/2015 - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires figurant dans le présent document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Santé Prévoyance. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

ASSURANCE DE PRÊT



ASSUREZ-VOUS POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PRIX !



* Sur le coût total de votre assurance de prêt. Pour un cadre non-fumeur de 42 ans habitant en Ile-de-France qui emprunte 250 000 € sur 15 ans à un taux de 3% (Etude BAO, avril 2013).



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

POURQUOI CHOISIR APRIL ?

ASSURANCE DE PRÊT APRIL : UN CONTRAT TRÈS COMPÉTITIF

- › Avec Assurance de Prêt APRIL, vous réalisez jusqu'à 10 000 € d'économies* sur le coût total de votre assurance de prêt !
- › De plus votre tarif est maintenu pendant toute la durée de votre prêt.

UN CONTRAT CERTIFIÉ ÉQUIVALENCE DE GARANTIES

- › Pour permettre aux emprunteurs de faire jouer la concurrence, le Comité Consultatif du Secteur Financier encadre l'équivalence de garanties.
- › Il a établi une liste limitative de garanties minimales, exigibles par toutes les banques, en cas de demande d'assurance de prêt alternative.
- › Le contrat Assurance de prêt APRIL répond aux critères exigés par les organismes prêteurs.

UN CONTRAT QUI S'ADAPTE À VOTRE SITUATION

De 18 à 80 ans, pour vos emprunts dès 18 000 €, notre contrat vous couvre en cas de décès.

Vous avez la possibilité de renforcer votre couverture en cas :

- › d'incapacité et invalidité,
- › de chômage,
- › d'affections dorsales et psychiques.

OPTION PRÉVOYANCE :

Vous pouvez compléter votre couverture (dans la limite de 100% du montant du prêt) au bénéfice de votre conjoint par exemple.

En cas de décès, une partie du capital sera remboursée à votre banque et l'autre au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

COMPRENDRE L'ASSURANCE DE PRÊT

À QUOI SERT L'ASSURANCE DE PRÊT ?

Indispensable à l'obtention d'un emprunt auprès d'une banque, elle permet de protéger votre famille.

L'assureur s'engage à rembourser le capital restant dû en cas de décès, et à prendre en charge vos mensualités d'emprunt en cas d'incapacité.

CONNAÎTRE VOS DROITS

LA LOI LAGARDE

(septembre 2010)

- › Grâce à la loi Lagarde, vous avez le droit de souscrire votre assurance de prêt auprès de l'assureur de votre choix à condition qu'elle présente des garanties d'un niveau équivalent au contrat proposé par la banque.

LOI DE SÉPARATION ET DE RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES

(juillet 2014)

- › Le prêteur ne peut pas modifier le taux d'emprunt négocié ou appliquer des frais de délégation si vous décidez de souscrire une assurance de prêt autre que celle de la banque.
- › La banque a 10 jours pour formaliser une réponse.

LA LOI HAMON

(juillet 2014)

- › Vous pouvez changer d'assurance de prêt et résilier celle souscrite auprès de votre banque à condition que le nouveau contrat présente des garanties au moins d'un niveau équivalent.
- › Vous avez 12 mois pour résilier à compter de la signature de votre offre de prêt. La loi concerne les offres de prêt signées depuis le 26 juillet 2014.

COMMENT BIEN CHOISIR SON ASSURANCE DE PRÊT ?

1 VÉRIFIER LE TYPE D'INDEMNISATION

Pour les garanties **Invalidité Permanente Totale (IPT)** et **Incapacité Temporaire Totale (ITT)**, il existe deux principes d'indemnisation :

- › **Indemnitaires** : remboursement de l'échéance en fonction de la perte de revenu.
- › **Forfaitaires** : remboursement de la totalité de l'échéance (ou en partie selon le pourcentage de couverture choisi) même si votre rémunération est maintenue.

LE + APRIL

Vos garanties sont forfaitaires, pour une meilleure prise en charge.

2 LIRE LES DÉFINITIONS DE VOS GARANTIES

En particulier la garantie Incapacité Temporaire de Travail (ITT) qui couvre l'arrêt de travail.

LE + APRIL

Votre garantie vous protège mieux car elle intervient en cas d'incapacité à exercer sa profession. Alors que d'autres contrats indemnisent selon l'impossibilité d'exercer toute profession (les possibilités de reclassement sont prises en compte : cette définition réduit votre niveau de protection). Nous garantissons également les personnes sans profession.

3 LIRE LES EXCLUSIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces clauses délimitent l'étendue des garanties d'un contrat. Selon votre mode de vie, elles peuvent vous concerner.

LE + APRIL

Vous êtes couvert pour la pratique des sports. Si vous pratiquez un sport listé dans la notice du contrat, en tant que membre d'une fédération ou d'un club et/ou en compétition, nous vous proposons une tarification sur-mesure pour assurer votre couverture.



4 VÉRIFIER LA FIABILITÉ DU CONTRAT SUR LA DURÉE

De nombreux contrats obligent leurs clients à les informer d'un changement de situation afin d'adapter la cotisation en conséquence.

LE + APRIL

Votre protection est durable :

- › **Quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle** (changement de profession, départ à l'étranger...) vous restez couvert aux mêmes conditions (irrévocabilité des garanties).
- › **Votre tarif est garanti pendant toute la durée du prêt.**

5 CONNAÎTRE LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS

Les cotisations des contrats bancaires sont calculées sur le capital initial.

LE + APRIL

Vos cotisations sont calculées en fonction du capital restant à rembourser : de vraies économies car vous ne payez pas d'assurance pour le capital déjà remboursé ! Alors que d'autres contrats prévoient au contraire un calcul sur le capital initial.

Contactez un assureur-conseil pour vous aider à choisir les bonnes garanties et mener à bien votre demande de prêt.

UNE ADHÉSION FACILE ET RAPIDE

- › Une adhésion 100% en ligne et une « Délégation de Bénéfice » immédiate

Si vous n'avez pas d'éléments médicaux à déclarer.

- › Une simple déclaration d'état de santé à signer

Pour les capitaux assurés jusqu'à 300 000 € si vous avez moins de 46 ans.

- › La Téléselection médicale

Un accompagnement personnalisé : une équipe d'experts est à vos côtés pour recueillir par téléphone les informations relatives à votre état de santé.

Rapidité : une tarification sous 24h dans la majorité des cas.

93% DES ASSURÉS
ASSURANCE DE PRÊT APRIL
SONT SATISFAITS*

* Etude Préférence 2014 réalisée par l'Institut Init et menée du 4 mars au 7 avril 2014 auprès de 1 059 clients APRIL Santé Prévoyance.

